

Cette action fait l'objet d'une demande d'aide au Fonds Social Européen.

La Bourse Départementale de Stages Collégiens en Entreprise

Règlement et procédure d'inscription - Année scolaire 2019/2020

La liste des offres de stages sera **accessible à partir du 1^{er} Octobre 2019**, sur le **Site des actions éducatives**
<http://actions-educatives.valdoise.fr/>

→ PRE-REQUIS

- ✓ Dès l'inscription, l'élève s'engage à interrompre toute recherche auprès d'entreprise car le dispositif garantit l'attribution d'un stage.

→ L'INSCRIPTION D'UN ELEVE

L'accès aux inscriptions est réservé au chef d'établissement ou à un membre de l'équipe éducative désigné par celui-ci. L'inscription d'un élève se réalise en ligne, grâce au compte utilisateur du collège, sur la liste des offres de stage (onglet « plus de détails » sur chaque offre)

L'inscription d'un élève doit être réalisée au moins 3 SEMAINES AVANT LE 1^{ER} JOUR DU STAGE.

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des délais et du mode d'inscription.

Pour les élèves des **ULIS et/ou de 3^{ème} Prépa Métiers**, merci de contacter Mme Magali SAUVAGE, au Service de Coordination des Actions Educatives, en amont de l'inscription en ligne, afin de faire une recherche de stage plus personnalisée ou dans un secteur défini.

→ LA GESTION DES INSCRIPTIONS ET L'ATTRIBUTION DES STAGES

Chaque inscription est gérée puis redistribuée, par la Chargée de mission lien collégien-monde professionnel, aux représentants du MEVO et/ou de la CPME95.



Le référent-collège sera informé **par mail** des attributions de stages.

Validation définitive du stage : le stage sera définitivement validé sous réserve de l'entretien, entre l'élève et l'entreprise (signature de la convention). Après l'entretien, le référent-collège s'engage à informer le référent du Département de l'acceptation du stage.

L'efficacité du dispositif repose sur un engagement réciproque des équipes éducatives et des services du Département.

Il nécessite que le « référent-collège » **assure le suivi des différentes inscriptions et tiens informé le référent du Département de tout changement de situation.**